

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 005-250500600-20220928-DM10\_2022-BF

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 septembre 2022</b>
<b>Délibération n° : 2022_52</b>
<b>Date de convocation : 21 septembre 2022</b>

## Objet : **Décisions modificatives N°10 et 11**

Par la suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 28 septembre 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

- Vu** :
- Le Code général des Collectivités Territoriales,
  - Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
  - Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
  - La subvention obtenue sur le PS3 du PITEM ;

### Considérant :

- La subvention obtenue sur le PS3 du PITEM,
- Les crédits disponibles sur cette subvention non encore affectés à des actions,
- la pertinence des études proposées,

**Le Comité syndical, réuni le 28 septembre 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>19</b>
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre :	00
Nombre de membres présents :	12	Pour :	19
Nombre de membres représentés :	03	Abstentions :	00

De procéder au vote du virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2022 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT EN VIREMENT DE CRÉDITS EN DÉPENSES (DM10)

#### CRÉDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	617		Études PITEM	1'428,00 €
<b>Total</b>				<b>1'428,00 €</b>

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220928-DM10\_2022-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 septembre 2022
Délibération n° : 2022_52
Date de convocation : 21 septembre 2022

Objet : **Décisions modificatives N°10 et 11**

## CRÉDITS ANNULÉS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	617		Études et travaux RNN	1'428,00 €
<b>Total</b>				<b>1'428,00 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT EN VIREMENT DE CRÉDITS EN RECETTES (DM11)

### CRÉDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	7477		FEDER PITEM	1'428,00 €
<b>Total</b>				<b>1'428,00 €</b>

### CRÉDITS ANNULÉS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	74718		Part DCO RNN pour autofinancement	1'428,00 €
<b>Total</b>				<b>1'428,00 €</b>

D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

